

LA PRIME DE FIN D'ANNÉE D'AFIBEL

Le courrier qui vous parvient de la part d'AFIBEL, vous fait plaisir : « Réclamez vite la prime de fin d'année qui vous revient ». Cette incitation est accompagnée par l'illustration d'un chèque de 595 €.

Vous apprenez ainsi que le Comité de direction d'AFIBEL, en date du 27 novembre 2020, a « bien statué favorablement sur votre dossier et que votre fidélité vous donne droit à cette prime de fin d'année ».

Dans votre joie, vous n'aurez certainement pas remarqué la mention apparaissant discrètement sur ce fac simulé de chèque : « Montant du plus gros chèque Prime de fin d'année conformément aux modalités d'attribution jointes ».

En fait un chèque de 595 € sera remis au client ayant effectué le plus d'achats sur la période du 1^{er} novembre 2019 au 27 novembre 2020. Tous les autres auront la joie de découvrir dans leur courrier un bon d'achat de 8 € valable sur une prochaine commande.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)